



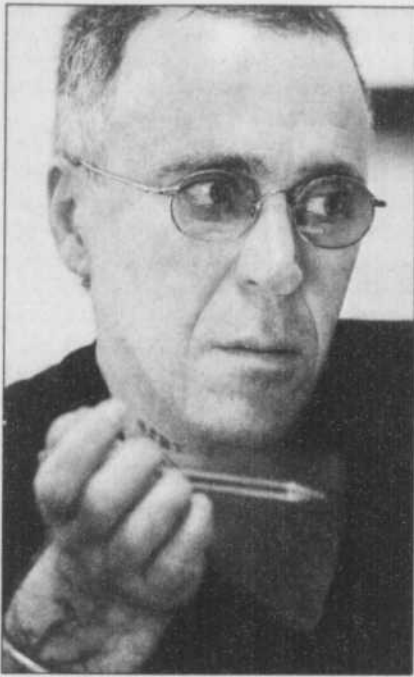
L'EST ET LA CÔTE-NORD



L'HÉROÏNE À QUÉBEC

La méthadone comme substitut

Ce produit de synthèse est offert depuis peu aux personnes droguées réellement motivées à s'en sortir



LE SOLEIL, GILLES LAFOND
Normand Senez prépare actuellement un documentaire sur l'héroïne à Montréal.

CLAUDETTE SAMSON
Le Soleil

■ QUÉBEC — Les héroïnomanes de Québec ont accès depuis peu à un produit fort contrôlé pouvant leur permettre de mettre un terme à leur dépendance. L'hôpital Saint-François-d'Assise offre depuis avril un traitement à la méthadone. Ce produit de synthèse reproduit les effets physiologiques de l'héroïne, euphorie en moins, et permet d'amoinrir les souffrances atroces provoquées par le sevrage.

En entrevue téléphonique, le Dr Pierre Rouillard, responsable du service de toxicomanie de Saint-François d'Assise, a expliqué que le traitement n'est offert que de façon très sélective, à des personnes ayant démontré une motivation réelle.

Impossible par exemple de s'y inscrire le jour au lendemain. Le candidat doit se préparer pendant une semaine, en abaissant de lui-même (« un peu ») sa consommation. Au préalable, un test de dépistage aura permis de s'assurer qu'il est bel et bien un consommateur d'héroïne, et que ce

n'est pas le manque d'argent qui l'amène à demander la méthadone.

À un niveau de dépendance, rarement très long à atteindre, la drogue coûte en effet très cher, de 700 à 1000\$ par semaine, selon Normand Senez, qui se définit comme un « intervenant de première ligne », et qui prépare actuellement un documentaire sur l'héroïne à Montréal.

TRAITEMENT CONTRÔLÉ

Le traitement à la méthadone ne touche encore qu'un très petit nombre de personnes, proportionnel en

fait à celui des consommateurs de Québec.

La méthadone est encore sous-utilisée dans le monde, souligne le Dr Rouillard, pour des raisons politiques surtout, puisqu'elle s'inscrit mal dans une philosophie de lutte féroce aux drogues.

Pourtant, explique le médecin, elle permet d'abaisser de façon marquée les souffrances des héroïnomanes en sevrage, et constitue donc un incitatif à s'engager dans la voie de la réadaptation.

Car il ne faut pas se le cacher, les seuls héroïnomanes qui franchissent le seuil du bureau du médecin sont ceux qui sont forcés à le faire, soit pour des raisons financières, de santé, ou de justice.

Le sevrage se passe en milieu fermé et dure 12 jours. Au début, la dose de méthadone administrée correspond à 50% de la dose de drogue consommée habituellement. Au 12^e jour, elle est à 0.

Tout n'est pas si simple cependant,

et nombreux sont ceux qui échouent. « Quand un gars vient pour la cinquième fois, on sait qu'il est motivé », précise le Dr Rouillard. Il juge que ces personnes incapables de se passer de l'héroïne après le sevrage souffrent d'un désordre au cerveau. Il parle alors de « maladie ».

Pour ces cas, il propose alors un programme de maintien en méthadone. Le patient recevra alors pleine dose du produit, de façon continue. Pour se la procurer, il devra se présenter quotidiennement dans une pharmacie désignée, et prendre son médicament (oraleme) devant le pharmacien. Ceci pour éviter le marché noir de la méthadone.

La méthode est astreignante pour le patient, mais elle en vaut le coup, puisqu'elle lui permet de redevenir fonctionnel en société. Elle est payante pour tout le monde, croit le médecin, puisqu'elle permet aussi d'abaisser la criminalité presque toujours liée à la consommation d'une drogue aussi dispendieuse.

Les bonnes soeurs passent à l'attaque

Les Petites franciscaines comptent bien affermir leur présence malgré le vieillissement de la communauté

DENIS GAUTHIER
Collaboration spéciale

BAIE-SAINT-PAUL — Malgré le vieillissement de leur communauté, les Petites franciscaines de Marie entendent demeurer bien présentes auprès des jeunes et des personnes âgées malades, tout en continuant à travailler activement auprès des conseils paroissiaux de pastorale.

« Ne nous décomptez pas trop vite. Nous ne sommes peut-être plus capables de grands projets, mais nous pouvons encore être fort utiles auprès des démunis et de ceux qui veulent développer leur spiritualité », relève Sr Carmen Gravel, la nouvelle Supérieure générale de la communauté religieuse établie à Baie-Saint-Paul depuis 1891.

Les Petites franciscaines de Marie viennent de sortir de leur chapitre général, un congrès d'orientation qu'elles tiennent tous les six ans. Loin de se replier sur elles-mêmes, elles ont décidé de passer à l'attaque en affermissant leur présence dans les localités où elles tiennent maison.

La communauté religieuse regroupe 311 femmes, dont la moyenne d'âge est de 71 ans. Elles travaillent au Québec, aux États-Unis et à Madagascar, où elles se sont implantées en 1968.

Les Petites franciscaines, comme la plupart des communautés religieuses au pays, font face à un important déficit de recrutement. Au début des années 1960, elles étaient plus de 600. Au Québec, la dernière recrue a prononcé ses vœux il y a cinq ans. « L'avenir se trouve peut-être du côté de l'Afrique. En août seulement, nous accueillons deux nouvelles soeurs », signale la supérieure générale.

Fondées à Worcester au Massachusetts en 1889, les Petites franciscaines de Marie ont été attirées à Baie-Saint-Paul en 1891 par le curé de l'endroit, qui cherchait des bénévoles pour prendre soin des personnes âgées malades et des handicapés mentaux qu'il hébergeait dans un petit asile. Jusqu'à la fin des années 1960, la communauté religieuse a été propriétaire de l'hôpital psychiatrique de Baie-Saint-Paul. Les religieuses se sont également consacrées à l'enseignement, particulièrement dans Charlevoix, sur la Côte-Nord et au Lac-Saint-Jean où elles tiennent toujours des maisons.

Sr Carmen Gravel, une fille de Saint-Honoré de Chicoutimi, siègeait au conseil d'administration de la communauté de-



Le nouveau conseil d'administration des Petites franciscaines.

puis quelques années, où elle avait la charge des dossiers des membres associés et de la pastorale des vocations. Elle succède à Sr Madeleine Tremblay, une fille des Éboulements qui dirigeait les destinées de la communauté depuis 12 ans. Domitienne Lapointe, de Normandin, est devenue assistante générale alors que Hélène Lavoie, de Petite-Rivière, agira à titre de secrétaire. L'économe est Rolande Simard, de Chicoutimi, tandis que Cécile Vigneault, de Saint-Thomas-Didine, et Claudette Paquette, de Montréal, ont été élues conseillères.

UNE OREILLE À OFFRIR

La nouvelle Supérieure générale est une personnalité bien connue dans Charlevoix. Pendant 22 ans, elle a été enseignante à Pointe-au-Pic où, pour plusieurs, elle est devenue « Soeur Musique », pour l'amour de cet art qu'elle a communiqué à toute une génération de jeunes hommes et femmes. Elle a d'ailleurs participé activement avec le chef François Bernier à la création du Domaine Forget de Saint-Irénée, une académie de musique dont la réputation déborde largement nos frontières.

Sr Gravel estime que le défi qui attend le nouveau conseil est palpitant. « Nous devons avoir l'audace de faire les choses autrement pour garder la vitalité de la communauté en dépit du vieillissement, avance-t-elle. Nous sommes des femmes épanouies qui seront plus présentes que jamais dans les occasions pour rencontrer les gens. Nous avons une oreille à leur offrir. Des gens qui écoutent, c'est une denrée rare de nos jours. »

Fin de la saga Lachance

Le Rimouskois qui contestait le paiement obligatoire du 911 abandonne la partie

CARL THÉRIAULT
Collaboration spéciale

■ RIMOUSKI — Le Rimouskois Donald Lachance, qui contestait le caractère obligatoire du paiement à la compagnie QuébecTel du service d'urgence 911, a mis fin à ses multiples démarches... en transférant tout simplement l'abonnement téléphonique à sa conjointe.

« Un compromis dans un face-à-face de type David contre Goliath », dit-il, qui lui permettra de conserver à sa résidence le nécessaire service téléphonique après avoir envisagé de demander à QuébecTel de mettre tout simplement fin à son abonnement. Ce qui devait être le cas le 28 juin.

Donald Lachance compte toutefois ne pas effacer une créance d'environ 11 \$, constituant le total de la partie de la facture relevant du service 911, impayée depuis que le Rimouskois a entrepris sa contestation. Son épouse assumera un coût de transfert de l'ordre de 20 \$.

C'est après une discussion familiale que cette solution a été mise en oeuvre, souligne Donald Lachance. Le printemps dernier, il avait demandé à sa compagnie de téléphone de ne plus percevoir le coût du 911, exigeant que l'on respecte son choix personnel et les libertés individuelles d'un citoyen qui « en a ras le bol de se faire imposer des services pour lesquels je n'ai rien demandé ou réclamé ou dont je n'ai pas besoin ».

« Jamais je ne paierai le 11 \$, c'est une question de principe. Je serai conséquent jusqu'à la fin », a-t-il rappelé.

Dans une lettre à sa compagnie de téléphone, le citoyen rimouskois a proposé l'installation d'une boîte téléphonique pas très loin de sa résiden-

ce. QuébecTel a plutôt suggéré un abonnement à la téléphonie cellulaire, une proposition rejetée par Donald Lachance, compte tenu du coût de ce service. Le conseil municipal de Rimouski avait aussi refusé une demande de Donald Lachance de le soustraire à ce service, invoquant les dispositions de la loi sur la fiscalité municipale.

Chez QuébecTel, le porte-parole, Denis Courchesne, a souligné que pour tous les cas du genre, soit le transfert du même numéro/compte de téléphone à une autre personne, les sommes dues par le client précédent sont exigées de la personne à qui est transféré le compte téléphonique. Ce qui pourrait peut-être causer problème...

QuébecTel, qui agit comme agent de perception pour les municipalités participantes au 911, facture mensuellement un montant de 0,47 \$ à l'abonné qui bénéficie du service 911 pour les frais municipaux du système et 0,32 \$ pour l'accès à une ligne téléphonique.

Au début de cette contestation, une trentaine de personnes avaient fait savoir à QuébecTel qu'elles s'objectaient au paiement obligatoire du service 911.

Selon la compagnie, la très grande majorité a finalement régularisé sa situation.

« Un compromis dans un face-à-face de type David contre Goliath »

La Cavalier 1997... la voiture la plus vendue au Canada depuis 7 ans

TEMPS LIMITÉ

Taux de

sur tous nos

3.9%
MARLIN

CAVALIER 97

POURQUOI VOUS EN PRIVER?



Renseignez-vous ici

CHEVROLET-OLDSMOBILE inc.

2145, Jean-Talon Sud, Sainte-Foy (Québec) 688-1212

Le concessionnaire qui en vend le plus à Québec IL Y A SÛREMENT UNE RAISON

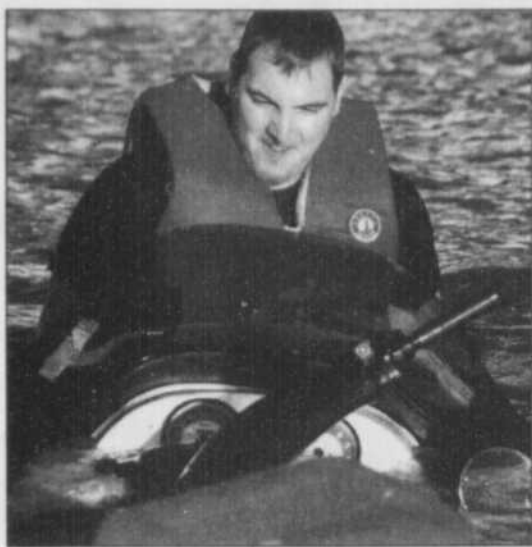
Folle traversée du fleuve en motoneige

HÉLÈNE BUZZETTI
Le Soleil

QUÉBEC — Trois hommes ont tenté de traverser les six kilomètres de fleuve séparant l'Îles-aux-Grues de Montmagny en fin de journée hier. Banal, dites-vous? Attendez d'apprendre que ces trois lurons ne nageaient ni ne conduisaient de bateau: ils chevauchaient... des motoneiges. Pascal Buteau a réussi l'incroyable exploit, mais ses deux acolytes ont coulé à pic à mi-chemin.

La vie de Guy Dorion et Dominic Després, les deux aventuriers malchanceux, n'a en aucun moment été en danger. Les bateaux qui les suivaient de près ont pu les repêcher immédiatement. Mais l'enfer est pavé de bonnes intentions, et ces bateaux-rescousse ne sont pas étrangers à l'échec des deux « marins ».

Les trois chevaliers des mers avaient quitté le bord à trente secondes d'intervalle, Pascal Buteau en tête. Or, dès que celui-ci a décollé, les diverses embarcations remplies de curieux l'ont suivi, générant beaucoup de vagues pour les suivants. « Les vagues n'étaient pas assez espacées, je ne pouvais pas naviguer entre elles », ex-



Le motoneigiste Dominic Després a coulé à mi-chemin du parcours de six kilomètres

plique Guy Dorion. Le devant de sa motoneige a donc trop levé, offrant peu de surface de flottaison à l'engin qui a plongé sans préavis dans les quelque 20 mètres d'eau trouble.

Les trois hommes ont tous trois franchi en février dernier les 2500 km de la course de motoneiges Challenge Canada. « L'hiver instable qu'on a eu a fait que certains lacs qu'on devait traverser étaient dégelés », se rappelle Guy Dorion, ajoutant que l'idée d'une traversée aquatique leur est venue de là.

Le VTT fait une nouvelle victime

HUGO DUMAS
Le Soleil

QUÉBEC — Les véhicules tout-terrain ont fauché une nouvelle vie tôt hier matin dans la région de Québec. Cette fois-ci, c'est un adolescent de 17 ans qui a péri au volant de son engin motorisé de quatre roues, à Château-Richer.

La victime est Stéphane Bouchard, 17 ans, originaire de la municipalité de Château-Richer, en banlieue est de la ville de Québec.

L'accident s'est produit à 0 h 25 hier matin dans un vaste champ adjacent au boulevard Sainte-Anne. L'adolescent roulait sur un terrain plat, derrière la résidence familiale du 7399, boulevard Sainte-Anne, lorsqu'il a voulu grimper une côte plutôt abrupte.

Le VTT s'est alors renversé et a basculé sur le jeune Bouchard, ne lui laissant aucune chance de survie. Ce dernier est mort écrasé sous le poids de son véhicule à quatre roues. La Sûreté du Québec ignore si l'adolescent était coiffé d'un casque protecteur lors de l'accident.

UN VÉHICULE MEURTRIER

Au début du mois de juin, quatre personnes ont perdu la vie en conduisant un VTT, en l'espace d'une semaine, dans la grande région de Québec.

Depuis 1987, au moins 181 personnes sont décédées dans un accident impliquant ce type de véhicule dans la province.

Ce « sport » motorisé comporte aussi un bon nombre d'écloués. Seulement pour l'année 1996, 102 personnes ont été blessées graves et 195 autres ont subi des blessures légères. Les accidents surviennent le plus souvent lorsque l'utilisateur gravit des pentes dangereuses, ne porte pas de casque protecteur, circule dans une voie

250 000 engins de ce genre roulent au Québec

non permise, est sous l'effet de l'alcool ou roule à grande vitesse.

Pour mettre fin à l'effusion, le gouvernement du Québec a adopté, en décembre dernier, la loi 43 qui fixe des balises à l'utilisation des VTT.

Elle stipule notamment que les jeunes de 14 à 16 ans devront suivre des cours s'ils veulent se balader au volant d'un de ces engins. La loi 43 limite aussi la vitesse maximale des VTT à 50 km/h dans les sentiers. Cette réglementation, qui devait être mise en application au début de juillet, a été reportée à l'automne.

La parc des VTT québécois est actuellement estimé à 250 000 machines, dont seulement 160 000 sont immatriculées.

EN BREF

RIMOUSKI

LAFEAS en congrès provincial

Plus de 700 membres de l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS) se réuniront du 18 au 20 août à Rimouski à l'occasion de leur 31^e congrès provincial. Les militantes de cette organisation s'attarderont plus particulièrement lors des assises aux nouvelles conditions créées pour les femmes suite au transfert de plusieurs pouvoirs et responsabilités à des instances locales ou régionales. LAFEAS compte réviser sa façon de travailler afin de s'adapter à ces nouvelles réalités. Les résultats préliminaires d'une recherche portant sur les effets du virage ambulatoire et des mesures d'économie sociale sur les femmes du Québec seront aussi dévoilés. D'autres sujets seront abordés comme la réglementation des résidences privées pour personnes âgées, la reconnaissance du bénévolat, le statut des femmes cheffes de familles monoparentales lors de ce congrès qui aura à l'Hôtel Rimouski. C.T.

VENTE DE TABAC À DES MINEURS Commerçants poursuivis

Six commerçants de la région de Rimouski feront l'objet de poursuites pour avoir enfreint la loi sur la vente des cigarettes. Une trentaine d'autres ont reçu un avertissement sur la cinquantaine visitée dans le cadre d'une campagne de sensibilisation mise en oeuvre par Santé Canada en collaboration avec la Sûreté municipale de Rimouski. Selon la nouvelle loi sur les produits du tabac, une amende maximale de 3000 \$ peut être imposée à un commerçant. Une deuxième faute du genre peut entraîner une amende allant jusqu'à 50 000 \$. Les inspecteurs de Santé Canada comptent revenir à période régulière dans la région pour vérifier si les commerçants se conforment à la loi. C.T.

Aurores boréales et étoiles filantes

Phénomène plutôt rare en cette période de l'année, les résidents de l'Est du Québec ont eu droit la semaine dernière à de spectaculaires aurores boréales. Durant plus de 2 heures, mercredi soir, de multiples traînées vertes, souvent entrecoupées d'étoiles filantes, ont illuminé, entre autres, le ciel nord-gaspésien. Le phénomène a aussi été observé dans le Témiscouata. Selon Mélanie Pelletier, de l'Observatoire Aster, « des éruptions solaires sont à l'origine de ce phénomène qui devrait durer environ une semaine ». Au surplus, les étoiles filantes, prisées des amoureux et des astronomes amateurs, offraient un avant-goût des perséides. Cette « pluie d'étoiles filantes » atteindra son apogée dans la nuit du 11 au 12 août. H.M.

PARC DE LA GASPÉSIE

Le gîte du Mont-Albert fermera ses portes cet hiver

La Société des établissements de plein-air du Québec est revenue sur sa décision initiale et fermera le gîte du Mont-Albert à compter du 2 novembre et ce, jusqu'au 12 février. Selon la SEPAQ, le bilan des activités de l'établissement, sur 12 mois, est déficitaire. D'ailleurs, les clients se faisaient plutôt rares en novembre, décembre et janvier, à l'exception de la période des Fêtes. Les chalets exploités par la société demeureront ouverts pour accueillir la clientèle et l'offre touristique hivernale sera maintenue. Une commercialisation adéquate du tourisme d'hiver, en Gaspésie, et une augmentation significative des réservations pourraient amener la SEPAQ à rouvrir l'établissement sur une base annuelle. H.M.

GASPÉSIE

Une nouvelle à l'Association touristique

L'Association touristique de la Gaspésie profite d'un tout nouveau conseil d'administration. Lise Rivard de la MRC de La Matapédia en assume la présidence, Ann Clements de la MRC Côte-de-Gaspé, la vice-présidence, Nicole Allard de la MRC D'Avignon, le secrétariat et Georges Roy de la MRC de La Mitis, la trésorerie. Les autres administrateurs sont Renaud Chouinard (MRC Pabok), Daniel Galarneau (MRC Bonaventure), Hector Fortin (MRC Matane) et Marie-Paule Turcotte (MRC Denis-Rivier). R.P.

Vente pour les aînés

Un seul jour, le mardi 5 août

Moins
15%*

sur les vêtements mode, le mobilier, les matelas, le linge de maison, les serviettes et plus

OU
pas de TPS[†]

sur les petits appareils électriques et de soins personnels, les gros électroménagers, les aspirateurs, les appareils audio-vidéo et les articles sur roulettes pour enfants.



*Comme toute bonne chose, cette vente ne dure pas longtemps, et voici quelques exceptions : produits de beauté et fragrances, produits pour le bain et le corps, livres en liquidation, concessions et services, chaussures Easy Spirit, chèques-cadeaux Eaton, vêtements Jockey et Calvin Klein, vêtements et accessoires mode Liz Claiborne et Guess, collections designer à prix courant et en vente pour hommes et femmes, accessoires Mont Blanc, chaussures Prospector, serviettes Royal Velvet et Eaton Home, lunettes à la boutique Sunglass Hut, bracelets de montre, bijoux de succession, bijoux fins à prix de vente et en liquidation et montres Gucci. Ces offres rabais ne peuvent être combinées ensemble ou avec toute autre offre de réduction de taxes. †Eaton déduira du total de votre achat un montant équivalent à la TPS. Sont exclus de cette offre : téléviseurs GAOO Panasonic, ordinateurs, vidéocassettes et audiocassettes préenregistrées, disques compacts. Et n'oubliez pas d'apporter une preuve d'âge (étant donné que vous ne faites probablement pas votre âge). Si vous désirez avoir plus de détails, n'hésitez pas à vous renseigner auprès de notre personnel.